



Dossier Jeunes 18 – 25 ans

Chantiers Citoyens 2017

SIARCE

CERTIFICAT D'INSCRIPTION

Je soussigné(e),..... certifie vouloir participer aux chantiers citoyens. Si, après validation de mon dossier, ma participation au chantier citoyen venait à être compromise pour cause de force majeure, je m'engage à prévenir au plus tôt le Siarce et je ne pourrai pas céder ma place à une autre personne le jour du chantier.

Je suis disponible 5 jours de 7 heures consécutives pour la période du :

-

-

A , le :

Signature du jeune

INFORMATION PARENTALE

Je soussigné(e) : Père / Mère / Tuteur (Rayer la mention inutile)
(Préciser la qualité du tuteur : oncle, tante, frère...)

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Localité :

 : Email :

Est informé que son fils, sa fille (rayer la mention inutile) va participer au Chantier Citoyen 2017

Nom : Prénom :
Date de naissance : Age :

La convention est conclue à la condition suspensive et résolutoire que le jeune dispose d'une assurance responsabilité civile, le garantissant pour tout accident ou autre évènement susceptible d'engager sa responsabilité qui pourrait intervenir dans le cadre du chantier.

Je prends acte qu'en cas d'accident les frais médicaux (pharmacie, médecins, transports, hospitalisation) seront pris en charge par la Sécurité Sociale et la Mutuelle des parents. L'attestation sera impérativement jointe au dossier.

SIGNATURE DES PARENTS
« Lu et approuvé »

A, le.....

Charte du jeune participant à un chantier citoyen

Chaque jeune participant à un chantier citoyen se voit remettre la présente charte. Elle définit le cadre des relations et des règles du jeu qui doivent s'instituer entre les animateurs et les jeunes.

Rappel des missions et des objectifs : Le projet Chantier Citoyen propose aux jeunes âgés de 16 à 25 ans, de participer à une activité d'intérêt collectif pendant les vacances scolaires. En échange de cette activité, preuve d'un engagement personnel du jeune auprès d'une collectivité, le Siarce fournit une aide à hauteur de 230€ / semaine (ou prorata temporis) sous forme de chèques vacances (ANCV).

I - La Place du jeune dans le Chantier citoyens

Dans le cadre du dispositif Chantier citoyen, le rôle et les missions du jeune sont plus particulièrement les suivantes :

- se rendre utile et mettre ses compétences au service du groupe afin de réaliser le chantier
- s'intégrer dans une équipe motivée, dynamique et participer à des moments de convivialité
- s'enrichir d'une expérience valorisante et valorisable

II - Les droits du jeune

Le SIARCE s'engage à l'égard des jeunes :

- A les informer sur les finalités de leur engagement
- A assurer leur intégration dans une équipe et les accompagner pour utiliser le matériel en toute sécurité

Le Siarce conserve le droit d'interrompre l'activité.

III - Les obligations du jeune :

La participation au chantier est librement choisi ; il ne peut donc exister de liens de subordination, au sens du droit du travail, mais n'exclut pas le respect de règles et consignes de sécurité.

Ainsi le jeune s'engage à respecter l'organisation du chantier, son fonctionnement et le règlement intérieur.

Le jeune peut interrompre sa collaboration.

Convention d'engagement réciproque

L'intérêt des chantiers pour les jeunes c'est l'expérience de la réalisation collective d'une oeuvre d'intérêt général et de la satisfaction qui l'accompagne, la découverte d'un mode de vacances actives et de métiers méconnus, la rencontre d'autres personnes, la reconnaissance.

Ce sont des moments "forts" à partager avec d'autres jeunes issus de milieux sociaux et culturels différents!

Au cours de son chantier, le jeune est considéré comme un collaborateur occasionnel du service public. Cette convention s'inscrit dans la charte (cf page précédente)

Le Siarce s'engage à l'égard du jeune :

- à lui confier des activités d'entretien en espaces –verts (nettoyage/valorisation, coupe, ramassage, création de cheminement, aménagement, débroussaillage),
- à l'accompagner dans la bonne utilisation du matériel en toute sécurité,
- à le préserver en fournissant les équipements utiles à la bonne réalisation des missions (Equipement de Protection Individuelle etc.)

Le Siarce pourra à tout moment décider de la fin de la collaboration.

Le jeune s'engage :

- à coopérer avec les différents publics rencontrés,
- à respecter le fonctionnement proposé et le règlement intérieur,
- à s'impliquer dans les missions et activités confiées avec application et le sérieux approprié,
- à avoir une attitude correcte et responsable.

Le jeune pourra à tout moment arrêter sa collaboration.

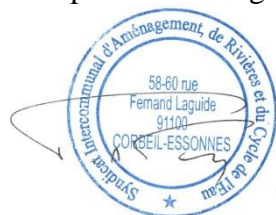
à Corbeil-Essonnes

à _____, le _____

Xavier DUGOIN
Président du Siarce

Philippe AUTRIVE
Vice-président délégué

Jeune participant au chantier citoyen



Règlement Intérieur

ARTICLE I : Vêtements, outils

Chaque participant doit prévoir des vêtements adaptés, et cela en fonction des périodes et de la nature des chantiers. Le SIARCE n'est en aucun cas responsable de la détérioration éventuelle apportée aux vêtements pendant le chantier, aussi aucune indemnisation ne peut être attendue. Les outils mis à disposition doivent être utilisés conformément aux directives.

ARTICLE II : Nourriture et boisson

Les bénéficiaires du projet Chantier Citoyen bénéficieront de la prise en charge du repas de midi.

ARTICLE III : Attitude

Le participant doit avoir une attitude correcte et responsable permettant la réalisation du chantier. Les comportements irrespectueux, insolents ou perturbateurs, que ce soit en acte ou en parole, pourront conduire à l'exclusion du chantier.

ARTICLE IV : Lieu du chantier

Les participants arrivent et repartent du chantier par leurs propres moyens. Compte-tenu des contraintes administratives, techniques et climatiques, le lieu du chantier est toujours donné à titre indicatif et peut être modifié en cours de session.

ARTICLE V : Fiche sanitaire

Les bénéficiaires du projet Chantier Citoyen devront impérativement remplir et joindre au dossier une fiche sanitaire dûment complétée et être à jour de tous leurs vaccins.

ARTICLE VI : Responsabilité

Sauf en cas de faute établie, le SIARCE ne pourra être tenu responsable pour tout dommage subi par le jeune qui interviendrait dans le cadre de ses activités et notamment en cas d'accident.

ARTICLE VII : Assurance

Le jeune doit disposer d'une assurance responsabilité civile, le garantissant pour tout accident ou autre événement susceptible d'engager sa responsabilité qui pourrait intervenir dans le cadre de sa participation au chantier. L'attestation sera impérativement jointe au dossier.

PIECES A JOINDRE IMPERATIVEMENT AU DOSSIER
--

- Le dossier ci-joint complété et signé

- 1 pièce d'identité recto-verso

- Un certificat de scolarité

- Attestation de la sécurité sociale, de mutuelle,

- Attestation d'assurance responsabilité civile

- **Un certificat médical (datant de moins d'un mois à la date du chantier)** certifiant de l'aptitude du jeune à participer à ce projet (aptitude à travailler en équipe et effectuer des travaux d'entretiens aux espaces verts.)

- Copie des vaccinations (en cours)

Attention : tout dossier incomplet ne pourra pas être examiné, ni retenu.

Fiche sanitaire de liaison 2017

SIARCE

1° Jeune

Nom : _____ Prénom : _____

Date de naissance : ___/___/___ Garçon Fille

Adresse : _____

Code postal, Ville : _____

Cette fiche permet de recueillir des informations utiles, elle évite de vous démunir de votre carnet de santé.

2° Vaccination (Se référer à votre carnet de santé ou aux certificats de vaccination)

Vaccins obligatoires	oui	non	Dates des derniers rappels	Vaccins recommandés	Dates
Diphtérie				Hépatite B	
Tétanos				Rubéole Oreillons Rougeole	
Poliomyélite				Coqueluche	
Ou DT polio					
Ou Tétracoq					
BCG					

Si vous n'avez pas les vaccins obligatoires, joindre un certificat médical de contre-indication
Attention : le vaccin Anti-tétanique ne présente aucune contre-indication

3° Renseignements médicaux

Suivez-vous un traitement médical ? oui non

Si oui, joindre une ordonnance récente et les médicaments correspondants si nécessaire. (Boîtes de médicaments dans leur emballage d'origine marquées au nom de l'enfant avec la notice)

Aucun médicament ne pourra être pris sans ordonnance.

Avez-vous déjà eu les maladies suivantes ?

Rubéole Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	Varicelle Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	Angine Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	Rhumatisme Articulaire aigu Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	Scarlatine Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Coqueluche Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	Otite Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	Rougeole Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	Oreillons Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	

Allergies : Asthme Oui Non Médicamenteuses Oui Non
Alimentaire Oui Non Autre

Précisez la cause de l'allergie ou restriction alimentaire et la conduite à tenir (Si automédication le signaler)

.....

